



Affaire Pôle emploi

Par **Faby62210**, le **26/01/2021** à **10:20**

Bonjour,

J'ai été en affaires avec Pôle-Emploi pour un non paiement. Je me suis arrangé avec eux, ils avaient accepté mais ils ont quand même mandaté un Centre de Recouvrement qui a fait passer un huissier de justice en mon absence.

Ont-ils le droit de faire ça sachant que c'est l'huissier en question qui s'est déplacé une première fois mais je n'y étais pas, donc il a laissé un mot dans ma boîte aux lettres et s'est déplacé une deuxième fois en mon absence, rentré chez moi sous la menace de mon chien pour voir s'il pouvait prendre des meubles, m'a m'a laissé un mot sur la table.

A-t-il le droit de faire ça sachant que Pôle-Emploi lui avait dit de ne pas se déplacer, on s'était arrangé ensemble.

Que puis-je faire ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **26/01/2021** à **15:13**

Bonjour

Pôle emploi ne fait pas "d'arrangement" mais une convention écrite et signée...

Est-ce le cas? Si oui, l'avez vous présentée à l'huissier ?